



rhône méditerranée & corse
2-4, allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax 04 72 71 26 01

ANALYSE COUTS-AVANTAGES DES MASSES D'EAU A COUTS DISPROPORTIONNES

Annexe 1 :

Groupe 1 : Analyses coûts-avantages conduisant à un coût disproportionné

Mars 2009

Annexe 1.

ACA negative

AG_14_03 Cèze

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économiques du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	129 529
SAU en ha	32 175
Nombre de foyers fiscaux	43 710
Population en habitants	76 193

Prix de l'eau

Départements concernés	07	30	48	Moyenne¹
Prix de l'eau moyen par département	3,19 €	2,88 €	n.d.	3,04 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	70 274 908 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	4 943 228 €
Rev. Fiscal Réf.	665 785 086 €
Budget environnement / habitant	98 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR394b**
Intitulé de la masse d'eau : **La Cèze à l'aval de Bagnols**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR397**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Auzonnet**
Typologie : **Rivière**

¹ Sachant que le prix de l'eau de la Lozère (48) n'est pas disponible, la moyenne du prix de l'eau sur le SSBV est calculée par la moyenne du prix de l'eau des deux autres départements du SSBV [Ardèche (07) et Gard (30)].

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 0 ouvrage sur le SSBV de taille petit, soit 0 ouvrage \times 30 000 € / ouvrage
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 200 km de linéaire pour un SSBV de taille moyenne soit 200 km \times 7 500 €/km

- Coût de la mesure : 10 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E21 : Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées

- Coût de la mesure : 1 500 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années. La surface en vigne est de 285 ha. La surface arboricole est de 14 941 ha, soit $(148 \text{ €} \times 285 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 14 941 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 14 404 850 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A08 : Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

- Hypothèse : Sur ce SSBV, la mesure 5A50, dans laquelle est incluse 5A08, n'est pas mise en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût moyen du PDM
- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3C32 : Réaliser un programme de recharge sédimentaire

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de étude sur le SSBV de taille moyenne soit étude 1 × 60 000 €/étude.
- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression ou de secteur devant supporter le coût de manière évidente. Le coût est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100 %

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un SSBV de taille moyenne soit 200 ha × 10 000 €/ha
- Coût de la mesure : 2 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 0 ouvrage sur le SSBV de taille petite soit 0 ouvrage \times 15 000 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation

- Coût de la mesure : coût moyen calculé sur les informations du PDM
- Coût de la mesure : 2 685 185 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti à 33,33% sur les agriculteurs, les industriels et les usagers du service de l'eau.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%	33,33%		

Mesure 3C07 : Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 0,8 ouvrage sur le SSBV de taille petite soit 0,8 ouvrages × 11 400 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 9 120 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût moyen de 20 000 € par opération pour 40 opérations unitaires pour chaque sous-bassin.
- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 5D05 : Exploiter une parcelle en agriculture biologique

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût de 350 € par hectare de terres arables, et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables (conversion agriculture bio + herbe) des sous-bassins versants concernés. Le tout est à multiplier par 5 années. La surface de terres arables sur les sous-bassins est de 32 766.
- Coût de la mesure : 2 867 025 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC par sous-bassin versant concerné avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC.
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur le secteur agricole et à 50 % sur le secteur industriel.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3A11	520 000 €	86 667 €
3A32	2 685 185 €	447 531 €
3C07	9 120 €	1 520 €
3C11	- €	- €
3C12	- €	- €
3C16	2 000 000 €	333 333 €
3C17	10 500 000 €	1 750 000 €
3C32	60 000 €	10 000 €
5A08	7 000 000 €	1 166 667 €
5D01	14 404 850 €	2 400 808 €
5D05	2 867 025 €	477 838 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5E21	1 500 000 €	250 000 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	45 466 180 €	7 577 697 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>597 €</i>	<i>99 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV²

Les masses d'eau du SSBV peuvent être considérées dans leur ensemble comme un cours d'eau de type 2, c'est-à-dire un cours d'eau moyen à grand, de type méditerranéen ou cévenol.

L'exploitation forestière, la pêche de loisir, les activités récréatives liées à l'eau, la chasse et le tourisme non aquatique sont les usages et activités bénéficiant de l'amélioration de la ressource en eau.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit particulièrement de la plongée, de la baignade et des jeux d'eau, ainsi que du canoë, de l'aviron et la chasse.

² Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

- Activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique: Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades, et de l'observation d'oiseaux.
- Enfin, les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme en termes de ressource, d'autoépuration, d'amortissement de crue et de richesse biologique.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

Les principaux bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous-bassin sont liés aux activités touristiques. Or, le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».³

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »⁴.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
1A10	Dispositif de gestion concertée	Sauvegarder et partager de la ressource
3A11	Protocoles de partage de l'eau	
3A32	Amélioration des équipements de prélèvement et distribution	
5E21	Amélioration traitement pollutions urbaines diffuses	Amélioration qualité de l'eau pour un cours d'eau de plaine
5D01	Réduction des surfaces désherbées et alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5D05	Exploitation d'une parcelle en agriculture biologique	
5A08	Dépollution de site polluant des eaux	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5E17	Traitement des rejets vinicoles et agro-alimentaires	
3C17	Restauration des berges/ripisylves	Restauration d'un cours d'eau
3C16	Reconnexion des annexes aquatiques et milieux humides	
3C07	Suppression des ouvrages bloquant le transit sédimentaire	
3C32	Programme de recharge sédimentaire	

³ Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

⁴ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁵) ⁶	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	125 884 €
Kayak	36	€/Ménage / an	5%	78 678 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	13%	182 401 €
Usages récréatifs informels	36	€/Ménage / an	61%	959 866 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	13%	142 057 €
TOTAL				1 488 886 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau
1A10	170 000 €				170 000 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3A32	447 531 €	149 177 €	149 177 €	149 177 €	
3C07	1 520 €	380 €	380 €	380 €	380 €
3C11	- €	0 €	0 €	0 €	0 €
3C12	- €	0 €	0 €	0 €	0 €
3C16	333 333 €				333 333 €
3C17	1 750 000 €				1 750 000 €
3C32	10 000 €				10 000 €
5A08	1 166 667 €		1 166 667 €		
5D01	2 400 808 €	2 400 808 €			
5D05	477 838 €	477 838 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
5E21	250 000 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	7 577 697 €	3 265 703 €	1 687 057 €	212 057 €	2 412 880 €

⁵ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁶ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,04 €
Revenu fiscal de référence (B)	665 785 086 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	212 057 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,03%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	15 919 097 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,39%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	16 131 154 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,42%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	2 412 880 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,36%
Coût total pour les ménages	2 624 937 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,39%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

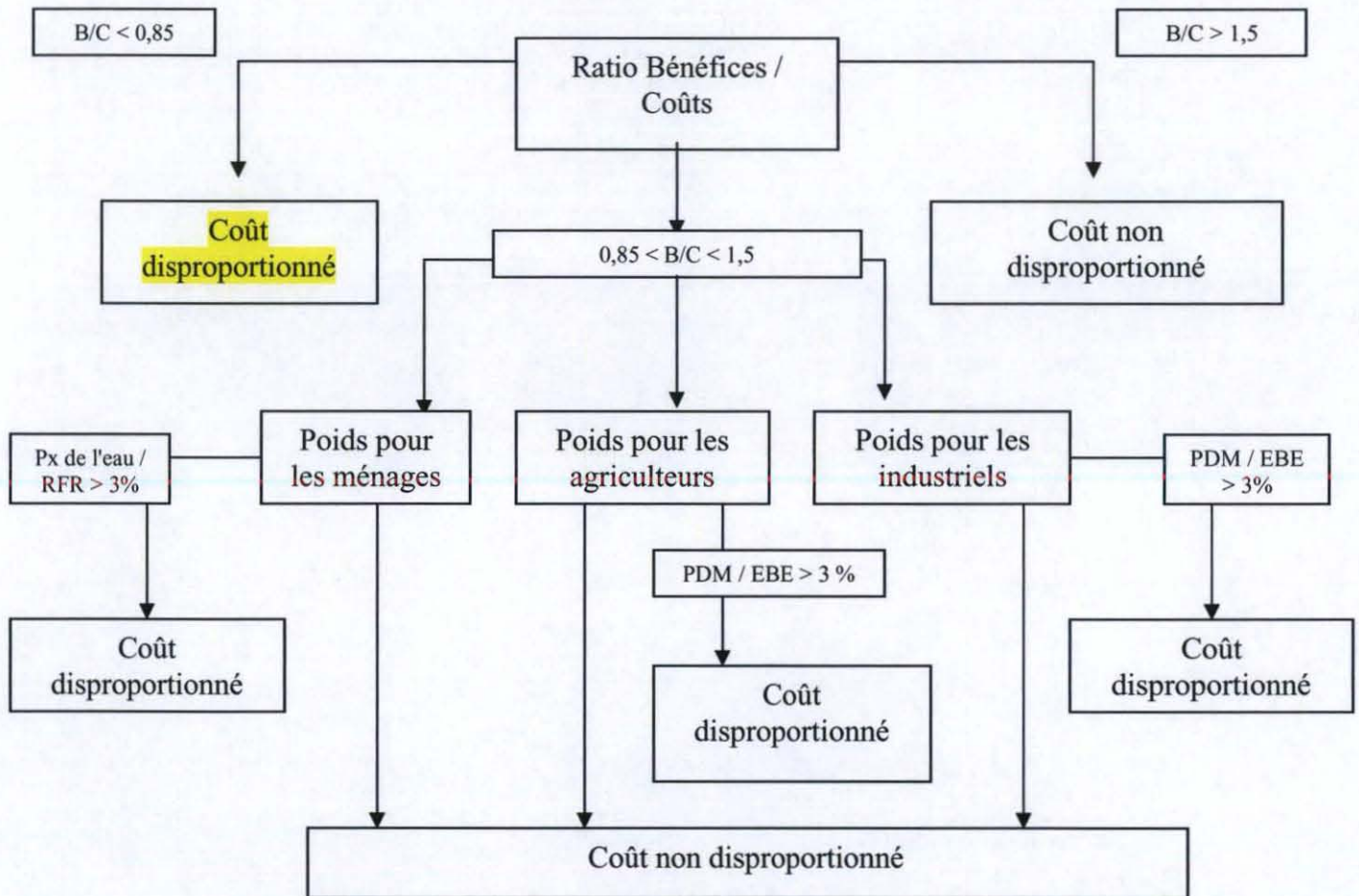
Revenu net d'entreprise agricole	4 943 228 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	9 206 153 €
Coût pour le secteur agricole	3 265 703 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	66,06%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	35,47%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	70 274 908 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	14 640 488 €
Coût pour le secteur industriel	1 687 057 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	2,4%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	11,52%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

Bénéfice annuel non actualisé	1 488 886 €
Coût annuel non actualisé	7 577 697 €
Taux d'actualisation r =	4%
Bénéfice total actualisé (B)	20 341 363 €
Coût total actualisé (C)	41 312 256 €
B / C	0,49

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,49 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

CO_17_01 Affluents Aude médiane

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	199 379
SAU en ha	72 141
Nombre de foyers fiscaux	44 826
Population en habitants	80 484

Prix de l'eau

Départements concernés	11	34	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,25 €	2,81 €	3,03 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	39 567 477 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	10 016 435 €
Rev. Fiscal Réf.	567 950 684 €
Budget environnement / habitant	50 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR175b**
Intitulé de la masse d'eau : **la Cesse en aval de la confluence avec la Cessièrè**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR176**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Orbieu de la Nielle jusqu'à la confluence avec l'Aude**
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR177**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Aussou**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR182**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Aude du Fresquel à la Cesse**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR183**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Ognon**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR184**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Argent-Double**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR185**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Orbiel**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR186**
Intitulé de la masse d'eau : **La Clamoux**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR187**
Intitulé de la masse d'eau : **Rau de Trapel**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

- Coût de la mesure : 30 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit $5 \text{ AAC} \times 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur le secteur agricole et à 50 % sur le secteur industriel.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût moyen de 20 000 € par opération pour 40 opérations unitaires pour chaque sous bassin.
- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est celle d'1 étude préalable à 5000 € et 2 stations à 10 000 €

- Coût de la mesure : 25 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E21 : Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)

- Coût de la mesure : 1 500 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C44: Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté

- Hypothèse : Le SSBV est de taille moyenne avec 150 kms de connectivité latérale soit 150 kms × 250 000 €/kms.
- Coût de la mesure : 37 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un SSBV de taille moyenne soit 200 ha × 10 000€/ha
- Coût de la mesure : 2 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 34 ha. La surface arboricole est de 51 279 ha, soit $(148 \text{ €} \times 34 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 51\,279 \text{ ha}) \times 5$.
- Coût de la mesure : 48 740 210 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

- Coût de la mesure : 600 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A01	25 000 €	4 167 €
3A11	520 000 €	86 667 €
3A31	600 000 €	100 000 €
3C16	2 000 000 €	333 333 €
3C44	37 500 000 €	6 250 000 €
5D01	48 740 210 €	8 123 368 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5E21	1 500 000 €	250 000 €
5F31	30 000 €	5 000 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	93 815 210 €	15 635 868 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>1 166 €</i>	<i>194 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau concernées sont des cours d'eau de type 3, c'est-à-dire des petits cours d'eau et/ou des têtes de bassin et/ou en milieu rural de type méditerranéen.

Le SSBV est caractérisé par des modifications anthropiques subies sur les débits, dus aux prélèvements et aux modifications physiques. Ce problème de gestion quantitative est lié à l'organisation pour la satisfaction des besoins pour un certain nombre d'usages (alimentation en eau potable, irrigation, loisir ...). Ce SSBV est soumis à une croissance démographique et touristique importante entraînant de nouveaux usages (golfs...). Ce SSBV également subit une pollution d'origine agricole et urbaine principalement. Les masses d'eau concernées subissent des pressions agricoles et industrielles.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades et de l'observation d'oiseaux.
- L'ensemble des fonctionnalités des milieux en bon état : ressource en eau locale, autoépuration et richesse biologique...
- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau sont émergentes localement. Il s'agit ici tout particulièrement de la plongée, de la baignade et des jeux d'eau.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

- Baisse des coûts d'assainissement
- Baisse des coûts de gestion des crues
- Réduction des interventions grâce à l'autogestion sédimentaire

Les bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous bassin liés aux activités touristiques non aquatiques. Ces bénéfices ne sont pas à prendre en compte. Le ministère précise² que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».

- **Bénéfices non marchands**

Sans valeur guide

- Chasse

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminées grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »³

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »⁴.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires	
5E21	Réaliser un diagnostic et améliorer le traitement des pollutions urbaines diffuses et dispersées (hameaux, refuges, activités d'hébergement et de soins)	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	Sauvegarder la ressource
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
3C44	Restaurer le fonctionnement hydro-morpho de l'espace de liberté	Restauration d'un cours d'eau rural
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

⁴ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁵) ⁶	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	8%	129 099 €
Baignade	32,1	€/ménage/an	13%	187 059 €
Usages récréatifs	36	€/ménage/an	61%	984 382 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	13%	145 685 €
TOTAL				1 446 225 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3A01	4 167 €				4 167 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3A31	100 000 €				100 000 €
3C16	333 333 €				333 333 €
3C44	6 250 000 €				6 250 000 €
5D01	8 123 368 €	8 123 368 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
5E21	250 000 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €	62 500 €
5F31	5 000 €				5 000 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	15 635 868 €	8 360 868 €	370 833 €	62 500 €	6 841 667 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,03 €
Revenu fiscal de référence (B)	567 950 684 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau (C)	62 500 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,01%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	16 298 781 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D / B)	2,87%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	16 361 281 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,9%

⁵ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁶ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Coût pour les ménages en tant que contribuable	6 841 667 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	1,2%
Coût total pour les ménages	6 904 167 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	1,22%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

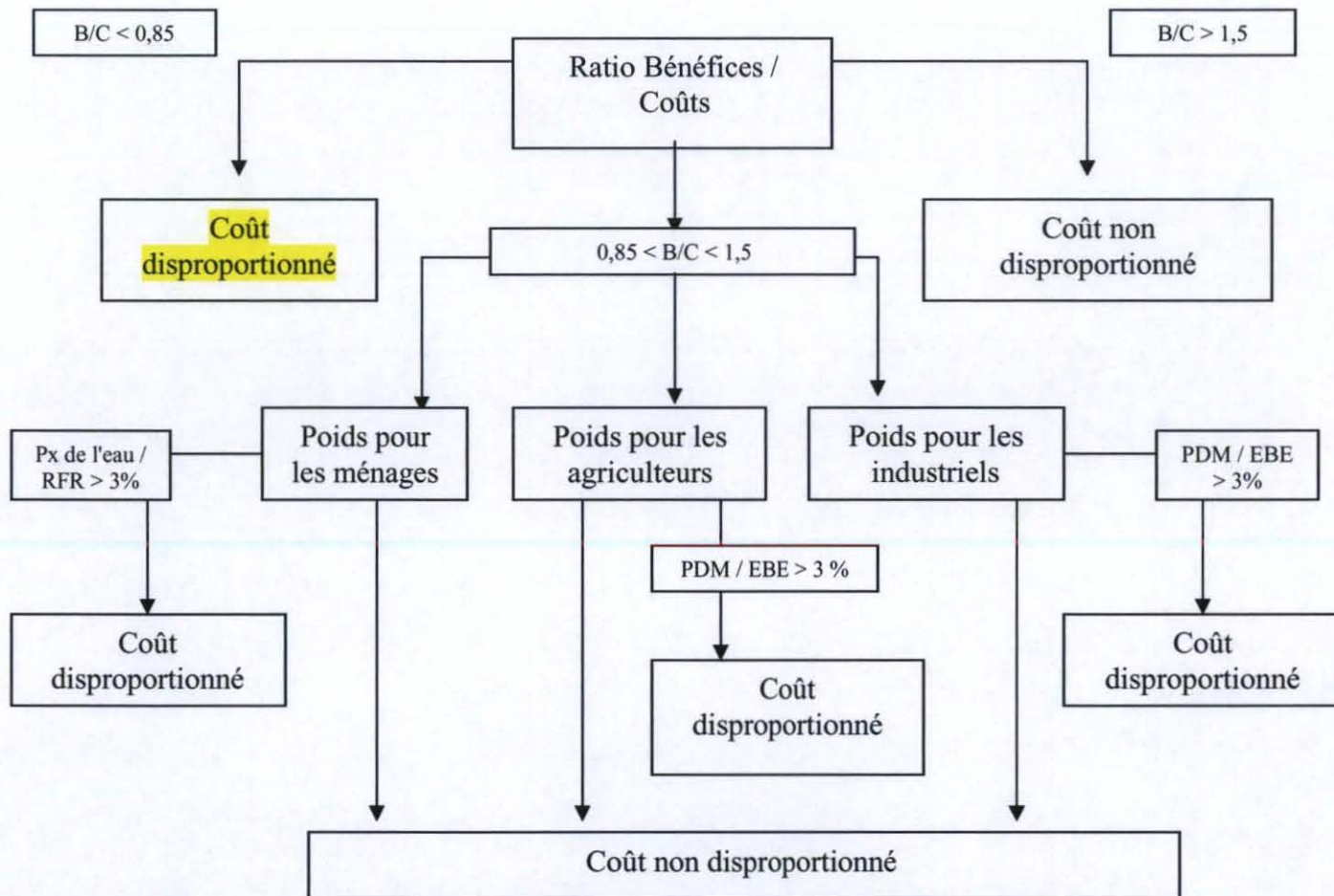
Revenu net d'entreprise agricole	10 016 435 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	18 580 441 €
Coût pour le secteur agricole	8 360 868 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	83,47%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	45%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	39 567 477 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	7 473 525 €
Coût pour le secteur industriel	370 833 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	0,94%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	4,96%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	1 446 225 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	15 635 868 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	19 758 531 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	85 243 976 €
<u>B / C</u>	0,23

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,23 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

CO_17_02 Agly

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	97 749
SAU en ha	21 297
Nombre de foyers fiscaux	13 941
Population en habitants	19 461

Prix de l'eau

Départements concernés	11	66	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,25 €	2,98 €	3,12 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	21 886 584 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	2 955 942 €
Rev. Fiscal Réf.	345 679 415 €
Budget environnement / habitant	53 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR212**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Agly du Verdoube au ruisseau de Roboul**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR213**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Verdoube**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR215**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Agly du barrage de l'Agly au Verdoube**
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR216**
Intitulé de la masse d'eau : **Riv. de Maury**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 8 ouvrages sur le SSBV de taille petite soit 8 ouvrages × 30 000 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 240 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est d'1 étude préalable à 5000 € et 2 stations à 10 000 €.
- Coût de la mesure : 25 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C30: Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul est que le cours d'eau est grand et que la mesure sur un grand cours d'eau a un coût de 80 000 €.
- Coût de la mesure : 80 000 € pour l'étude

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

- Coût de la mesure : 600 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure de manière évidente. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages

- Coût de la mesure : 30 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire varie de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout est à multiplier par 5 années MAE (Mesure agro-alimentaire). La surface en vigne est de 22 ha. La surface arboricole est de 14 844 ha, soit $(148 \text{ €} \times 22 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 14\,844 \text{ ha}) \times 5 = 14\,118\,080 \text{ €}$
- Coût de la mesure : 14 118 080 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un coût unitaire de 100 000 € pour étude et de 70 000 € / an pendant 6 ans pour l'animateur, soit $100\,000 \text{ €} + (70\,000 \text{ €} \times 6 \text{ ans})$
- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (aire d'alimentation de captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit $5 \text{ AAC} * 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur le secteur agricole et à 50 % sur le secteur industriel.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchise pour la montaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 8 ouvrages concernés sur le sous-bassin versant de petite taille soit 8 ouvrages × 15 000 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 120 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires

- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 5B17 : Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 2 traitements par SSBV à 1 200 000 € le traitement.
- Coût de la mesure : 2 400 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3A01	25 000 €	4 167 €
3A11	520 000 €	86 667 €
3A31	600 000 €	100 000 €
3C11	120 000 €	20 000 €
3C12	240 000 €	40 000 €
3C30	80 000 €	13 333 €
5B17	2 400 000 €	400 000 €
5D01	14 118 080 €	2 353 013 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5F31	30 000 €	5 000 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	22 053 080 €	3 675 513 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>1 133 €</i>	<i>189 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 1, c'est-à-dire un petit cours d'eau côtier de type méditerranéen.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement de la plongée, de la baignade et des jeux d'eau, ainsi que de la pêche de loisir en eau douce.
- Activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique: Il s'agit notamment de chasse, de randonnées et promenades, et de l'observation d'oiseaux.
- Enfin, les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme en termes de ressource, d'autoépuration, d'autogestion sédimentaire et de richesse biologique.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

• Bénéfices marchands

Les principaux bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous-bassin sont liées aux activités touristiques. Or, le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ». ²

• Bénéfices non marchands

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » ³.

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Sauvegarde et partage de la ressource
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	Pas de résultat attendu
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau de plaine
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires	
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
3C11	Créer une passe à poisson (montaison)	

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	40 150 €
Kayak	36	€/Ménage / an	5%	25 094 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	13%	58 176 €
Usages récréatifs	36	€/Ménage / an	61%	306 144 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	13%	45 308 €
TOTAL				474 871 €

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
3A01	4 167 €				4 167 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3A31	100 000 €				100 000 €
3C11	20 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
3C12	40 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
3C30	13 333 €				13 333 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5D01	2 353 013 €	2 353 013 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
5F31	5 000 €				5 000 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	3 675 513 €	2 543 013 €	323 333 €	415 000 €	394 167 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,12 €
Revenu fiscal de référence (B)	345 679 415 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau (C)	415 000 €
Coût pour les ménages en tant qu'usager du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,12%
Volume financier représenté par la facture d'eau (D = A * 120 * nb de foyers fiscaux)	5 211 131 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	1,51%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM (E = C + D)	5 626 131 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	1,63%

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Coût pour les ménages en tant que contribuable	394 167 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,11%
Coût total pour les ménages	809 167 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,23%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

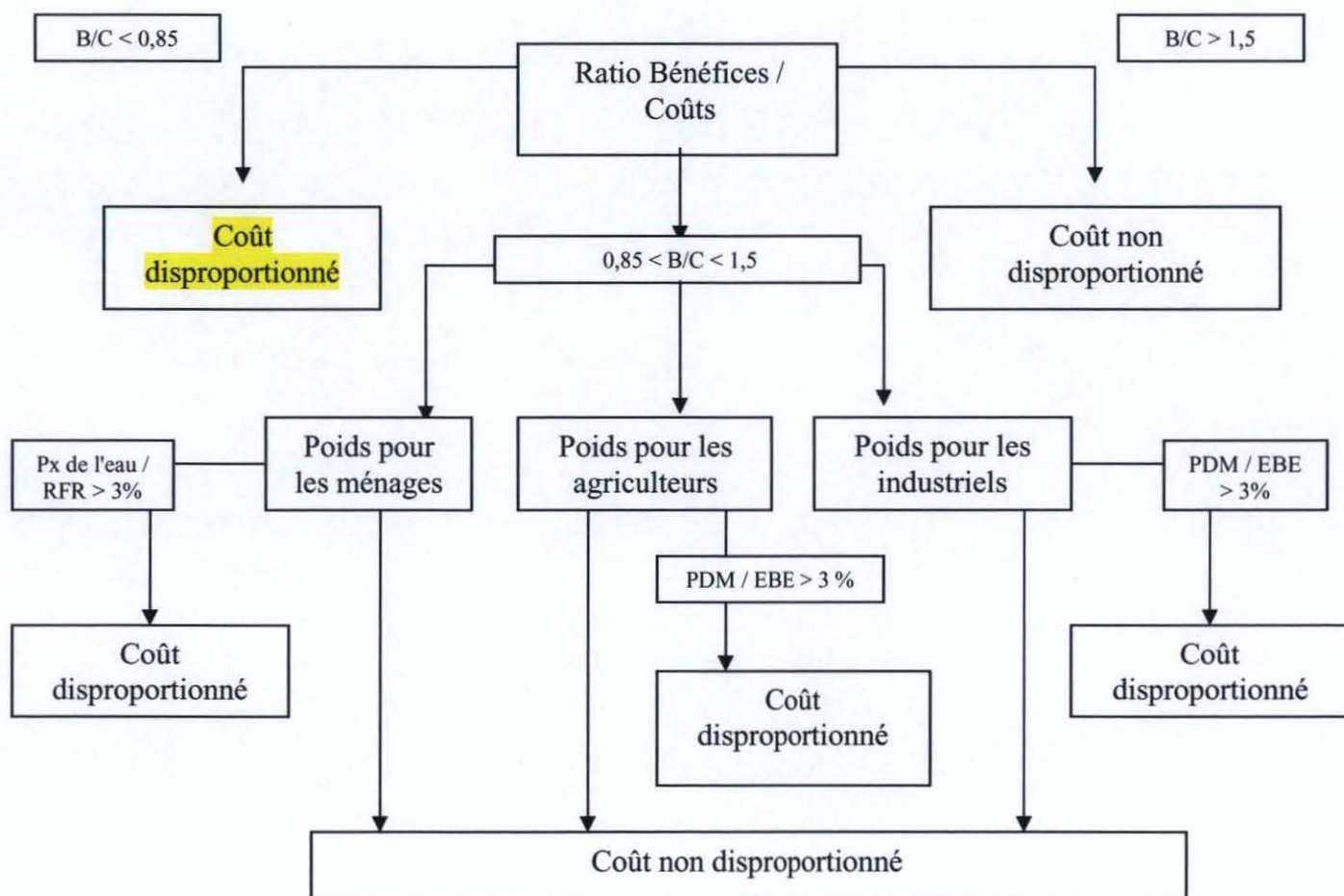
Revenu net d'entreprise agricole	2 955 942 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	5 483 451 €
Coût pour le secteur agricole	2 543 013 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	86,03%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	46,38%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	21 886 584 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	1 790 771 €
Coût pour le secteur industriel	323 333 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	1,48%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	18,06%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	474 871 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	3 675 513 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	6 487 752 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	20 038 246 €
<u>B / C</u>	0,32

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,32 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

CO_17_04 Aude Aval

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	105 542
SAU en ha	35 686
Nombre de foyers fiscaux	66 411
Population en habitants	114 297

Prix de l'eau

Départements concernés	11	34	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	3,25 €	2,81 €	3,03 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	141 924 913 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	4 953 010 €
Rev. Fiscal Réf.	929 434 501 €
Budget environnement / habitant	18 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR209**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Rieu de Roquefort**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR208**
Intitulé de la masse d'eau : **La Berre**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDT04**
Intitulé de la masse d'eau : **Etang de Bages-Sigean**
Typologie : **Eaux de transition**

- Numéro : **FRDT05b**
Intitulé de la masse d'eau : **Etang de Campagnol**
Typologie : **Eaux de transition**
- Numéro : **FRDT08**
Intitulé de la masse d'eau : **Etang de Vendres**
Typologie : **Eaux de transition**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 200 points sur lesquels les berges doivent être restaurées.
- Coût de la mesure : 21 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A32 : Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets

- Hypothèse : Il s'agit d'une mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût moyen de 20 000 € par opération pour 40 opérations unitaires pour chaque sous-bassin.
- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3A19 : Elaborer un plan de gestion hydraulique de la lagune

- Coût de la mesure : 75 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit 5 AAC * 420 000€/AAC
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur le secteur agricole et à 50 % sur le secteur industriel.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 2A17 : Développer des démarches de maîtrise foncière

- Précision sur la mesure : Déjà inclus dans les volets concernés
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années.
- Coût de la mesure : 27 687 790 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3A14 : Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants

- Coût de la mesure : 5 000 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5A50 : Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle

- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3A28 : Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est que les mesures de gestion ont un coût nul
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant que contribuable.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%		33,33%	

Mesure 5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

- Coût de la mesure : 2 489 975 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5D27 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles

- Coût de la mesure : 220 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5A08 : Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

- Hypothèse : Déjà incluse dans le chiffrage de 5A50
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un coût unitaire de 100 000 € par étude et de 70 000 € / an pendant 6 ans par animateur.
- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D05 : Exploiter une parcelle en agriculture biologique

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût de 350 € par hectare de terres arables, et l'objectif retient 5% des surfaces en terres arables (conversion agriculture bio + herbe) des sous-bassins versants concernés. Le tout est à multiplier par 5 années.
- Coût de la mesure : 2 982 350 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3D16 : Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides

- Coût de la mesure 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
2A17	- €	- €
3A11	520 000 €	86 666,7 €
3A14	5 000 000 €	833 333,3 €
3A19	75 000 €	12 500 €
3A28	- €	- €
3C17	21 000 000 €	3 500 000 €
3D16	- €	- €
5A08	- €	- €
5A50	7 000 000 €	1 166 666,7 €
5A32	- €	- €
5C18	2 489 975 €	414 995,8 €
5D01	27 687 790 €	4 614 631,7 €
5D05	2 982 350 €	497 058,3 €
5D27	220 000 €	36 666,7 €
5E17	800 000 €	133 333,3 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	69 875 115 €	11 645 852,5 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>611 €</i>	<i>102 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être des cours d'eau, de type 1, c'est-à-dire des petits cours d'eau côtiers de type méditerranéen et des eaux de transition (lagune littorales).

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

Le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement, et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Activités touristiques et récréatives liées au milieu aquatique: Il s'agit notamment de la pêche en eau douce, de la chasse et de tourisme non aquatique.
- Par ailleurs, toutes les fonctionnalités du milieu devraient bénéficier du programme : notamment en termes de ressource en eau, autoépuration (et dilution) complémentaire, amortissement de crue (laminage pour l'aval, régulation ressource), autogestion sédimentaire (réduit les interventions) et richesse biologique.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- Bénéfices marchands

Les principaux bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous-bassin sont liées aux activités touristiques. Or, le ministère précise que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ». ²

- Bénéfices non marchands

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux » ³.

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

² Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

³ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants	Sauvegarde et partage de la ressource
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	
3D16	Mettre en œuvre un plan de gestion pluriannuel des zones humides	Protection d'un estuaire
3A19	Elaborer un plan de gestion hydraulique de la lagune	
2A17	Développer des démarches de maîtrise foncière	
3A28	Gérer le fonctionnement des ouvrages hydrauliques (graus, vannes ...) de manière concertée	
5C18	Réduire les apports d'azote organique et minéraux	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
5A32	Contrôler les conventions de raccordement, régulariser les autorisations de rejets	
5D05	Exploiter une parcelle en agriculture biologique	
5E17	Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires	
5D27	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones non agricoles	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5A50	Optimiser ou changer les process de fabrication pour limiter la pollution, traiter ou améliorer le traitement de la pollution résiduelle	
5A08	Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁴) ⁵	Bénéfice attendu
Usages récréatifs informels	36	€/Ménage / an	61%	1 458 385 €
Pêche	36	€/Pêcheur/an	8%	191 264 €
Kayak	36	€/Ménage / an	5%	119 540 €
Baignade	32,1	€/Baigneur /an	13%	277 133 €
Valeur patrimoniale	25	€/Ménage / an	13%	215 836 €
			TOTAL	2 262 157 €

⁴ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁵ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
2A17	- €				0 €
3A11	86 666,7 €				86 666,7 €
3A14	833 333,3 €	208 333,3 €	208 333,3 €	208 333,3 €	208 333,3 €
3A19	12 500 €				12 500 €
3A28	- €	0 €	0 €		0 €
3C17	3 500 000 €				3 500 000 €
3D16	- €				0 €
5A08	- €		0 €		
5A50	1 166 666,7 €		1 166 666,7 €		
5A32	- €				0 €
5C18	414 995,8 €	414 995,8 €			
5D01	4 614 631,7 €	4 614 631,7 €			
5D05	497 058,3 €	497 058,3 €			
5D27	36 666,7 €				36 666,7 €
5E17	133 333,3 €		133 333,3 €		
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	11 645 852,5 €	5 910 019,2 €	1 683 333,3 €	208 333,3 €	3 844 166,7 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	3,03 €
Revenu fiscal de référence (B)	929 434 501 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	208 333 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,02%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	24 147 027 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,6%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	24 355 360 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,62%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	3 844 167 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,41%
Coût total pour les ménages	4 052 500 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,44%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

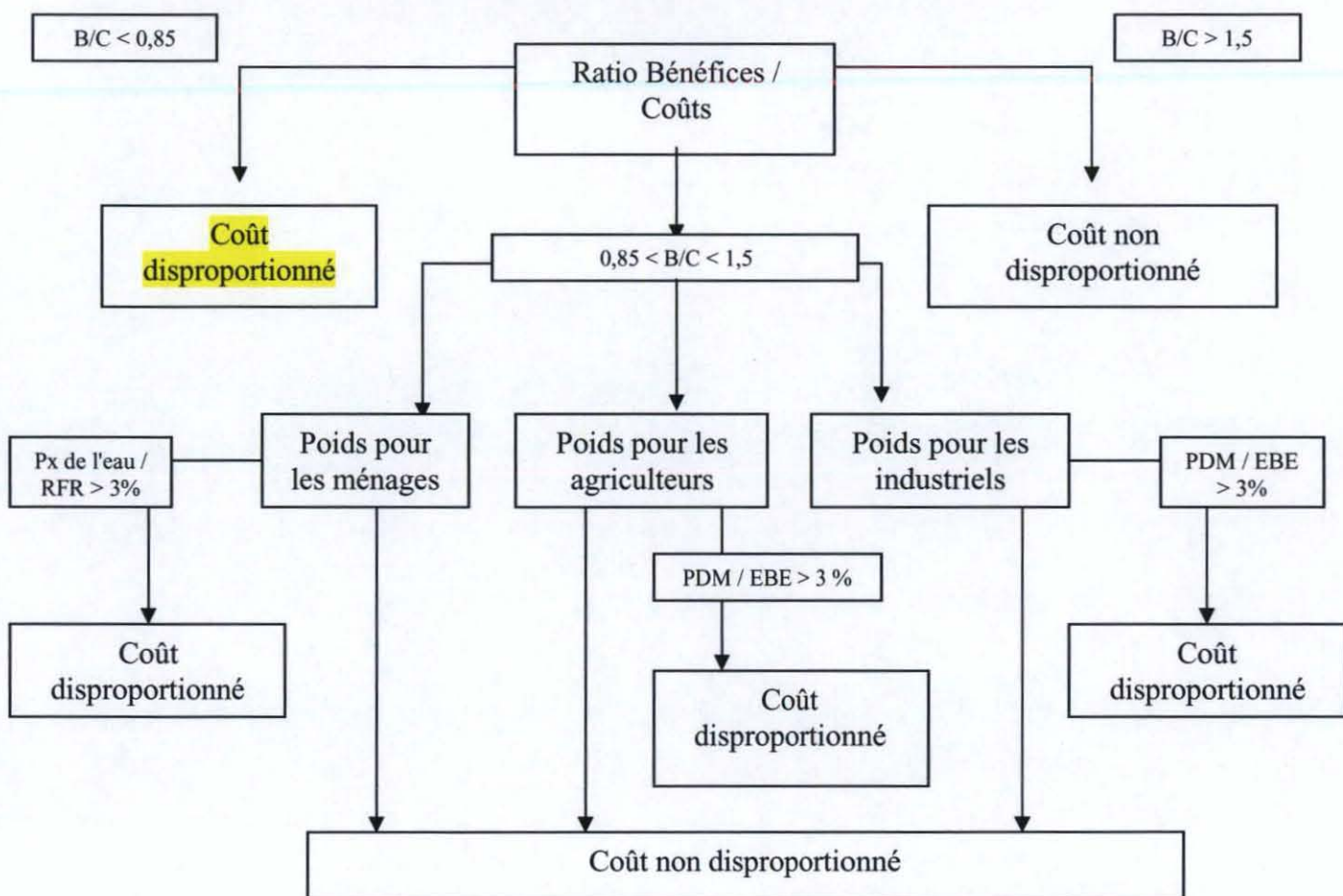
Revenu net d'entreprise agricole	4 953 010 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	9 188 133 €
Coût pour le secteur agricole	5 910 019 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	119,3%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	64,32%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	141 924 913 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	11 612 367 €
Coût pour le secteur industriel	1 683 333 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	1,19%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	14,5%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	2 262 157 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	11 645 853 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	30 905 897 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	63 491 119 €
<u>B / C</u>	0,49

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,49 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

CO_17_08 Hérault

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	246 018
SAU en ha	90 535
Nombre de foyers fiscaux	68 586
Population en habitants	121 184

Prix de l'eau

Départements concernés	12	30	34	Moyenne¹
Prix de l'eau moyen par département	n.d.	2,88 €	2,81 €	1,90 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	84 014 326 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	12 849 545 €
Rev. Fiscal Réf.	929 251 659 €
Budget environnement / habitant	30 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR161a**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR162**
Intitulé de la masse d'eau : **La Thongue²**
Typologie : **Rivière**

¹ Sachant que le prix de l'eau de l'Aveyron (12) n'est pas disponible, la moyenne du prix de l'eau sur le SSBV est calculé par la moyenne du prix de l'eau des deux autres départements du SSBV [Gard (30) et Hérault (34)].

² Les pressions exercées sont majoritairement d'origine agricole. Pour cette masse, il y a aussi des pollutions d'origine urbaine. Pour des raisons d'homogénéité, nous optons pour la répartition rurale des usages.

- Numéro : **FRDR163**
Intitulé de la masse d'eau : **La Peyne aval**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR165**
Intitulé de la masse d'eau : **La Boyne**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR166**
Intitulé de la masse d'eau : **La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR171**
Intitulé de la masse d'eau : **L'Hérault de la Vis à la retenue de Moulin Bertrand**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

- Coût de la mesure : 600 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : Il y a 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) avec un coût unitaire de 420 000 €, soit 5 AAC × 420 000€/AAC
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur le secteur agricole et à 50 % sur le secteur industriel.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 5B17 : Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés

- Hypothèse : 2 traitements par SSBV à 1 200 000 € le traitement
- Coût de la mesure : 2 400 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur des ménages en tant qu'usager du service de l'eau. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
		100%		

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût moyen de 20 000 € par opération pour 40 opérations unitaires pour chaque sous bassin.
- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
	100%			

Mesure 3A11 : Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau

- Coût de la mesure : 520 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
				100%

Mesure 3A14 : Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants

- Coût de la mesure : 5 000 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéficiaires environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est celle d'1 étude préalable à 5000 € et 2 stations à 10 000 €.
- Coût de la mesure : 25 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5A08 : Traite les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux

- Hypothèse: Sur ce SSBV, la mesure 5A50, dans laquelle la mesure 5A08 est incluse, n'est pas mise en place. Nous chiffrons cette mesure au coût moyen du PDM.
- Coût de la mesure : 7 000 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 5A48 : Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés

- Hypothèse : Coût unitaire non défini
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 3A32 : Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation

- Coût de la mesure : 2 685 185 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant qu'usager du service de l'eau.

Secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%	33,33%		

Mesure 3C32 : Réaliser un programme de recharge sédimentaire

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 1 étude sur le SSBV de taille moyenne soit 1 étude × 60 000 €/étude.
- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C09 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide

- Hypothèse : l'hypothèse de calcul est de 1 ouvrage de taille moyenne soit 1 ouvrage × 100 000 €/ouvrage
- Coût de la mesure : 100 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un SSBV de taille moyenne soit 200 ha × 10 000 €/ha
- Coût de la mesure : 2 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchise pour la dévalaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 8 ouvrages sur le SSBV moyenne de taille soit 8 ouvrages × 101 400 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 811 200 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchise pour la montaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 8 ouvrages sur le SSBV de taille soit 8 ouvrages × 300 000 €/ouvrage.
- Coût de la mesure : 2 400 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 83,33 km de linéaire pour un SSBV de taille moyenne soit $83,33 \text{ kms} \times 52\,500 \text{ €/km}$
- Coût de la mesure : 4 375 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C30: Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés

- Hypothèse : le calcul est basé sur un SSBV de taille moyenne soit 1 étude $\times 60\,000 \text{ €/étude}$.
- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C44: Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté

- Hypothèse : Le SSBV est de taille moyenne avec 150 kms de connectivité latérale soit 150 kms × 250 000 €/km.
- Coût de la mesure : 37 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 100 ha. La surface arboricole est de 37 494 ha, soit $(148 \text{ €} \times 100 \text{ ha} + 190 \text{ €} \times 37 494 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 35 693 300 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A01	25 000 €	4 167 €
3A11	520 000 €	86 667 €
3A14	5 000 000 €	833 333 €
3A31	600 000 €	100 000 €
3A32	2 685 185 €	447 531 €
3C09	100 000 €	16 667 €
3C11	2 400 000 €	400 000 €
3C12	811 200 €	135 200 €
3C16	2 000 000 €	333 333 €
3C17	4 375 000 €	729 167 €
3C30	60 000 €	10 000 €
3C32	60 000 €	10 000 €
3C44	37 500 000 €	6 250 000 €
5A08	7 000 000 €	1 166 667 €
5A48	- €	- €
5B17	2 400 000 €	400 000 €
5D01	35 693 300 €	5 948 883 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	104 129 685 €	17 354 948 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>859 €</i>	<i>143 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV³

Les masses d'eau concernées sont des cours d'eau de type 1, c'est-à-dire des petits cours d'eau côtiers de type méditerranéen.

Le SSBV est caractérisé par des modifications anthropiques subies sur les débits, dus aux prélèvements et aux modifications physiques. Ce problème de gestion quantitative est lié à l'organisation pour la satisfaction des besoins pour un certain nombre d'usages (alimentation en eau potable, irrigation, loisir ...). Ce SSBV est soumis à une croissance démographique et

³ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

touristique importante entraînant de nouveaux usages (golfs...). Ce SSBV également subit une pollution d'origine agricole et urbaine principalement.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Les activités sportives et récréatives liées à l'eau : il s'agit ici tout particulièrement de la plongée, de la baignade et des jeux d'eau, ainsi que du canoë et de l'aviron.
- Les activités non sportives liées à l'eau : Il s'agit notamment des sports d'hiver, de randonnées et promenades et de l'observation d'oiseaux.
- Fonctionnalité des milieux en bon état : ressource en eau locale, autoépuration et richesse biologique

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**
 - Baisse des coûts d'épuration

Les bénéfices à attendre de l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce sous bassin liés aux activités touristiques non aquatiques. Ces bénéfices ne sont pas à prendre en compte. Le ministère précise⁴ que « l'augmentation de valeur ajoutée de certaines activités (notamment touristiques) n'est pas prise en compte, car des diminutions par ailleurs d'autres activités font qu'il n'y a pas de réel bénéfice net ou cumulé ».

- **Bénéfices non marchands**
Sans valeur guide
 - Richesse biologique
 - Sports d'hiver

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »⁵.

⁴ Article paru dans la Lettre Evaluation n°12 - juillet 2007.

⁵ Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
3C32	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Restauration d'un cours d'eau rural
3C09	Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages retenant le transport solide	
3C30	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydromorphologique du milieu, des altérations physiques et secteurs artificialisés	
3C16	Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur	
3C44	Restaurer le fonctionnement hydro-morpho de l'espace de liberté	
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	
3A11	Etablir et adopter des protocoles de partage de l'eau	Gestion de la ressource
3A32	Améliorer les équipements de prélèvement et de distribution et leur utilisation	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transfert existants	
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires	
5A08	<i>Traiter les sites pollués à l'origine de la dégradation des eaux</i>	
3C11	Créer une passe à poisson (montaison)	
3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison	
3A31	Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements	
5A48	Diagnostiquer et réhabiliter les sites de forages abandonnés	
3A01	Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes	

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ⁶) ⁷	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	8%	197 527 €
Kayak	36	€/kayakiste/an	5%	123 455 €
Baignade	32,1	€/ménage/an	13%	286 209 €
Usages récréatifs	36	€/ménage/an	61%	1 506 147 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	13%	222 904 €
TOTAL				2 336 242 €

⁶ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁷ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau ruraux.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
3A01	4 167 €				4 167 €
3A11	86 667 €				86 667 €
3A14	833 333 €	208 333 €	208 333 €	208 333 €	208 333 €
3A31	100 000 €				100 000 €
3A32	447 531 €	149 177 €	149 177 €	149 177 €	
3C09	16 667 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €	4 167 €
3C11	400 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
3C12	135 200 €	33 800 €	33 800 €	33 800 €	33 800 €
3C16	333 333 €				333 333 €
3C17	729 167 €				729 167 €
3C30	10 000 €				10 000 €
3C32	10 000 €				10 000 €
3C44	6 250 000 €				6 250 000 €
5A08	1 166 667 €		1 166 667 €		
5A48	- €				0 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5D01	5 948 883 €	5 948 883 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	17 354 948 €	6 619 360 €	1 970 477 €	895 477 €	7 869 633 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,85 €
Revenu fiscal de référence (B)	929 251 659 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	895 477 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,10%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	23 415 233 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,52%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	24 310 709 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,62%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	7 869 633 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,85%
Coût total pour les ménages	8 765 110 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,94%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

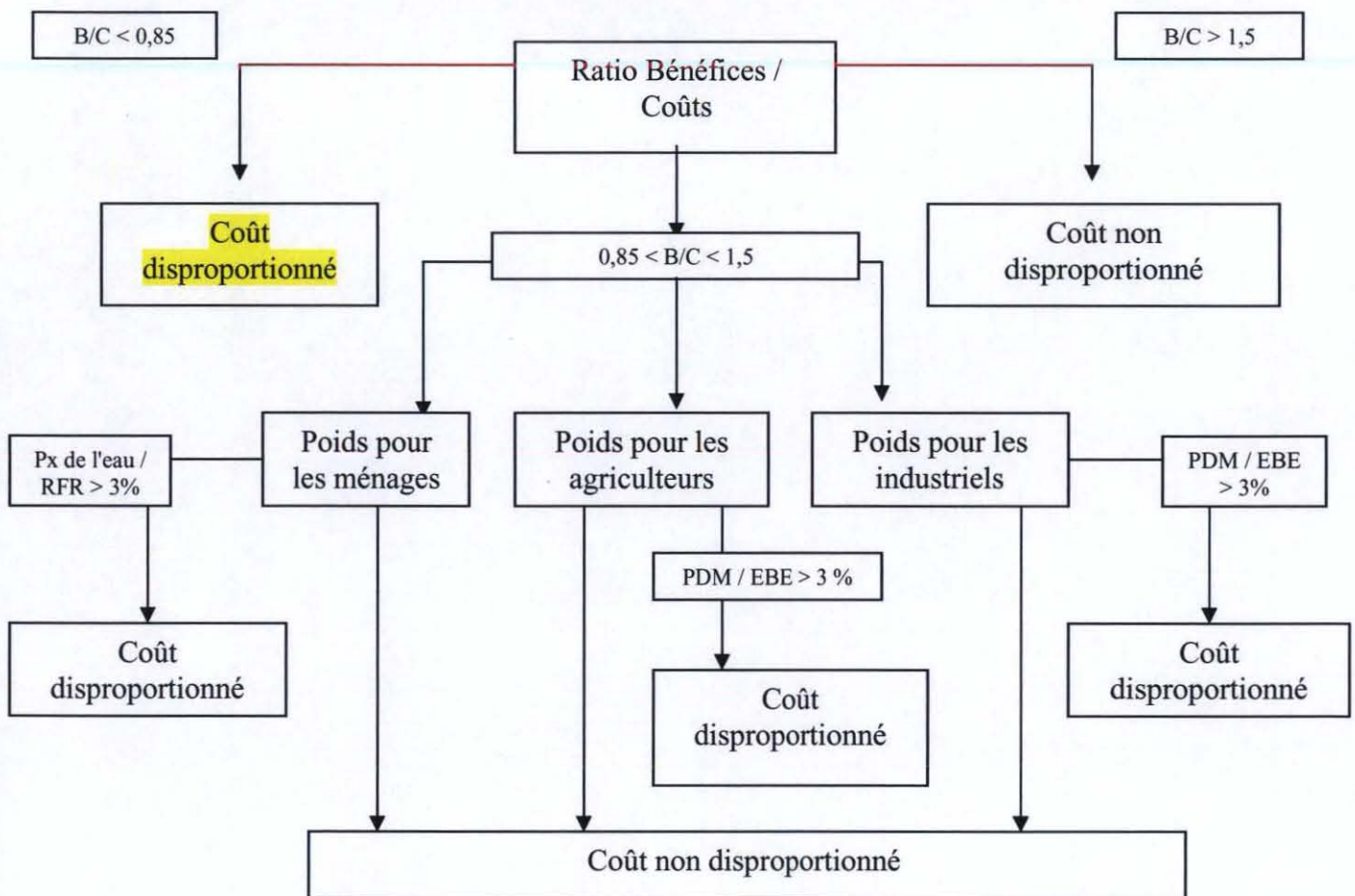
Revenu net d'entreprise agricole	12 849 545 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	23 783 926 €
Coût pour le secteur agricole	6 619 360 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	51,51%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	27,83%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	84 014 326 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	6 874 094 €
Coût pour le secteur industriel	1 970 477 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	2,35%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	28,67%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

<u>Bénéfice annuel non actualisé</u>	2 336 242 €
<u>Coût annuel non actualisé</u>	17 354 948 €
<u>Taux d'actualisation r =</u>	4%
<u>Bénéfice total actualisé (B)</u>	31 918 063 €
<u>Coût total actualisé (C)</u>	94 616 090 €
<u>B / C</u>	0,34

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,34 (bénéfices inférieurs à 85% des coûts).

CO_17_10 Libron

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économique du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	15 482
SAU en ha	9 240
Nombre de foyers fiscaux	12 922
Population en habitants	22 634

Prix de l'eau

Départements concernés	34	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,81 €	2,81 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	10 550 739 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	1 282 415 €
Rev. Fiscal Réf.	189 703 751 €
Budget environnement / habitant	- €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR159**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR160**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Libron de sa source au ruisseau de Badeaussou**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires

- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 5F31 : Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts

- Coût de la mesure : 30 000 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le contribuable. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
			100%	

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC par sous-bassin versant concerné.avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit $5 \text{ AAC} * 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 0 ha. La surface arboricole est de 7 486 ha, soit $(148 € \times 0 \text{ ha} + 190€ \times 7\,486 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 7 111 700 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 200 points sur lesquels les berges doivent être restaurées.
- Coût de la mesure : 10 500 000 € / ouvrage

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C44: Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté

- Hypothèse : Le SSBV est de taille moyenne avec 150 km de connectivité latérale soit 150 kms × 250 000 €/kms.
- Coût de la mesure : 37 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 1A10 : Mettre en place un dispositif de gestion concertée

- Coût de la mesure : 1 020 000€ / structure d'animation

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5B17 : Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés

- Hypothèse : 2 traitements par SSBV à 1 200 000 € le traitement
- Coût de la mesure : 2 400 000 € pour les traitements

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur des ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
		100%		

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
1A10	1 020 000 €	170 000 €
3C17	10 500 000 €	1 750 000 €
3C44	37 500 000 €	6 250 000 €
5B17	2 400 000 €	400 000 €
5D01	7 111 700 €	1 185 283 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5F31	30 000 €	5 000 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
Total	61 461 700 €	10 243 616 €
Coût du PDM par habitant	2 715 €	453 €

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 2, c'est-à-dire un cours d'eau moyen à grand de type méditerranéen ou cévenol.

Les moyens à grands cours d'eau de type méditerranéen-cévenol sont caractérisés par des débits d'étiage faibles et des crues d'automne souvent violentes et subites. Ce sont des cours d'eau de taille importante, aux débits importants (> 10 m³/s comme l'Ouvèze). Ce sont des cours d'eau « structurant » les bassins versants. Ils se retrouvent plus à l'intérieur des terres que sur la bande littorale. Leur fonctionnement naturel déjà très marqué par les amplitudes du climat (déficit hydrique, milieux temporaires, ruissellement), est perturbé par des modifications anthropiques sur les débits notamment. Bien que situés dans des régions où la densité démographique est moyenne (de l'ordre de 60 hab./km²), ils subissent une forte pression liée au tourisme estival. L'impact économique du tourisme a engendré des aménagements des milieux aquatiques tels que régulation des débits, production d'électricité, etc. qui peuvent affecter le bon fonctionnement des milieux. L'agriculture exerce aussi une pression significative (agriculture irriguée).

On notera néanmoins que les usages suivants devraient être avantagés par l'atteinte du bon état : l'exploitation forestière, la pêche de loisir, les activités récréatives liées à l'eau, la chasse et le tourisme non aquatique (observations, randonnées, foncier). On notera la ressource en eau sera mieux disponible, et que la biodiversité devrait s'accroître de même que la capacité à l'autoépuration.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

Nous n'avons aucun renseignement concernant le lien entre le bon état et les activités socioéconomiques.

3 – Monétarisation des bénéfices liés au bon état

- **Bénéfices marchands**

Non défini dans la fiche ALE

- **Bénéfices non marchands**

Les valeurs guides pour les bénéfices non marchands sont déterminés grâce aux annexes de l'étude « Evaluer les bénéfices issus d'un changement d'état des eaux »².

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux

² Patrick CHEGRANI 1/07/2007 www.ecologie.gouv.fr/-Collection-Etudes-et-syntheses

Titre 1 : Les résultats attendus de l'atteinte du bon état grâce à la mise en place du PDM

Code mesures	Mesures	Résultats
5E17	Traiter les rejets des activités vinicoles et de productions agroalimentaires	Amélioration de la qualité d'un cours d'eau
5F32	Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles	
5D01	Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles	
5B17	Mettre en place des traitements spécifiques plus poussés	
5F31	Etudier les pressions polluantes et les mécanismes de transferts sur l'aire d'alimentation des captages	
3C17	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Restauration d'un cours d'eau
3C44	Restaurer le fonctionnement hydro-morpho de l'espace de liberté	Expertise locale
1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée	Sauvegarder la ressource

Chacun des résultats ci-dessus qui seront obtenus via l'atteinte du bon état permettront d'obtenir des bénéfices non marchands complémentaires. Ces bénéfices sont valorisés comme suit :

Titre 2 : Les bénéfices non marchands (BNM)

BNM	Valeur unitaire (€)	Unité	Hypothèse de répartition (en % des ménages ³) ⁴	Bénéfice attendu
Pêche	36	€/pêcheur/an	9%	41 867 €
Kayak	36	€/kayakiste/an	5%	23 259 €
Baignade	32,1	€/baigneur/an	0%	0 €
Usages récréatifs informels	36	€/ménage/an	45%	209 335 €
Valeur patrimoniale	25	€/ménage/an	34%	109 836 €
			TOTAL	384 298 €

³ Nous supposons qu'il y a identité entre « foyer fiscal » et « ménages »

⁴ Hypothèse de répartition basée sur des cours d'eau urbains.

Poids financier du programme de mesures

1 – Répartition du coût du PDM sur le SSBV

Mesures	Coût annuel	Coût pour le secteur agricole	Coût pour le secteur industriel	Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau	Coût pour les ménages en tant que contribuable
1A10	170 000 €				170 000 €
3C17	1 750 000 €				1 750 000 €
3C44	6 250 000 €				6 250 000 €
5B17	400 000 €			400 000 €	
5D01	1 185 283 €	1 185 283 €			
5E17	133 333 €		133 333 €		
5F31	5 000 €				5 000 €
5F32	350 000 €	175 000 €	175 000 €		
Total	10 243 616 €	1 360 283 €	308 333 €	400 000 €	8 175 000 €

2 – Capacités contributives des acteurs du SSBV et poids du PDM (valeurs annuelles)

Poids du PDM pour les ménages :

Prix de l'eau moyen actuel (A)	2,81 €
Revenu fiscal de référence (B)	189 703 751 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau (C)	400 000 €
Coût pour les ménages en tant qu'utilisateur du service de l'eau rapporté à leur revenu fiscal de référence	0,21%
Volume financier représenté par la facture d'eau ($D = A * 120 * \text{nb de foyers fiscaux}$)	4 357 271 €
Poids de la facture d'eau actuelle sur le revenu fiscal de référence (D/ B)	2,30%
Poids de la facture d'eau après mise en œuvre du PDM ($E = C + D$)	4 757 271 €
Poids de la facture d'eau sur le revenu fiscal de référence (E / B) après mise en œuvre du PDM	2,51%
Coût pour les ménages en tant que contribuable	8 175 000 €
Coût pour les ménages en tant que contribuable rapporté à leur revenu fiscal de référence	4,31%
Coût total pour les ménages	8 575 000 €
Coût total pour les ménages rapporté à leur revenu fiscal de référence	4,52%

Poids du PDM pour les agriculteurs :

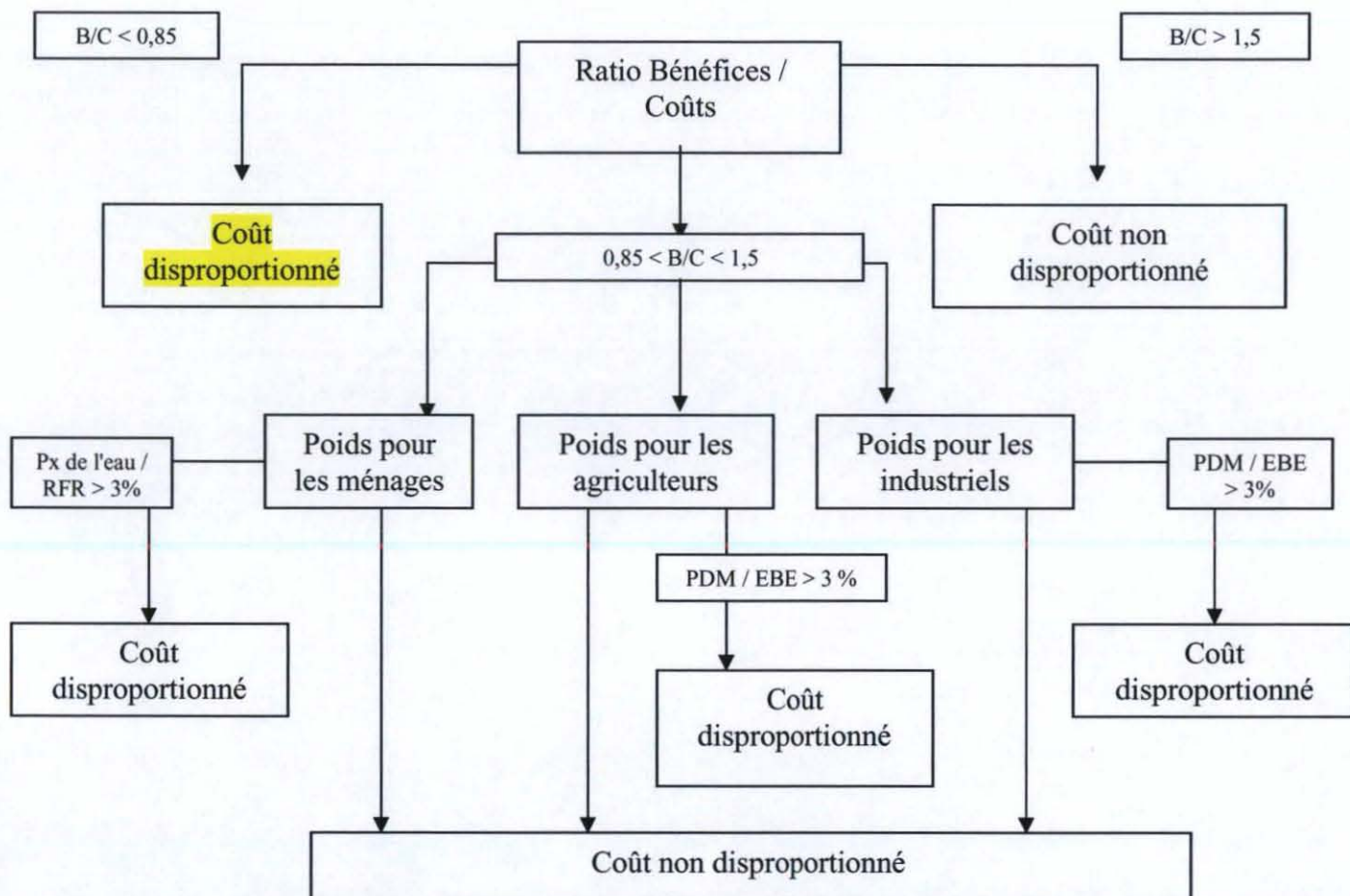
Revenu net d'entreprise agricole	1 282 415 €
Excédent Brut d'Exploitation agricole	2 378 957 €
Coût pour le secteur agricole	1 360 283 €
Coût pour le secteur agricole rapporté au revenu net d'entreprise agricole	106,07%
Coût pour le secteur agricole rapporté à l'excédent brut d'exploitation	57,18%

Poids du PDM pour les industriels :

Valeur ajoutée brute industrielle	10 550 739 €
Excédent Brut d'Exploitation industriel	863 267 €
Coût pour le secteur industriel	308 333 €
Coût pour le secteur industriel rapporté à la valeur ajoutée brute	2,92%
Coût pour le secteur industriel rapporté à l'excédent brut d'exploitation	35,72%

Conclusion : Caractère disproportionné ou non du coût du PDM

Arbre de décision (En jaune la situation du SS-BV)



Analyse Coûts-Avantages

Bénéfice annuel non actualisé	384 298 €
Coût annuel non actualisé	10 243 617 €
Taux d'actualisation r =	4%
Bénéfice total actualisé (B)	5 250 330 €
Coût total actualisé (C)	55 846 378 €
B / C	0,09

Du point de vue de l'analyse coûts-avantages, le PDM est considéré comme disproportionné pour les masses d'eau concernées car le ratio B/C est de 0,09 (bénéfices inférieurs à 0,85 fois les coûts).

CO_17_17 Tech et affluents Côte vermeille

Liste des masses d'eau du bassin versant et objectifs visés

Données socio-économiques du SSBV

Superficie et population

Superficie en ha	91 511
SAU en ha	15 035
Nombre de foyers fiscaux	43 666
Population en habitants	70 328

Prix de l'eau

Départements concernés	66	Moyenne
Prix de l'eau moyen par département	2,98 €	2,98 €

Indicateurs financiers

VAB industrielle	27 276 620 €
Rev.Net d'Exploitation Agric.	2 086 794 €
Rev. Fiscal Réf.	636 910 853 €
Budget environnement / habitant	2 €

Pré-analyse

Masses d'eau concernées par une éventuelle dérogation économique

- Numéro : **FRDR1012**
Intitulé de la masse d'eau : **La Massane**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR234a**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Tech du Correc del Maillol au Tanyari**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR235**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Tech de la rivière de Lamanère au Correc d'En Rodell**
Typologie : **Rivière**

- Numéro : **FRDR237b**
Intitulé de la masse d'eau : **La Riberette de St André à la mer**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR238**
Intitulé de la masse d'eau : **Le Ravaner**
Typologie : **Rivière**
- Numéro : **FRDR239**
Intitulé de la masse d'eau : **La Baillaury**
Typologie : **Rivière**

Mesures complémentaires appliquées aux masses d'eau

Mesure 3C11 : Créer un dispositif de franchissement pour la montaison

- Hypothèse de calcul : L'hypothèse de calcul retenue est de 9 ouvrages concernés sur le sous-bassin.
- Coût de la mesure : 9 450 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
<u>25%</u>	<u>25%</u>	<u>25%</u>	<u>25%</u>	

Mesure 3B06 : Mettre en place un plan de gestion coordonnée des différents ouvrages à l'échelle du bassin versant

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'une étude par sous-bassin
- Coût de la mesure : 100 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant qu'usager du service de l'eau.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%	33,33%		

Mesure 3C16: Reconnecter et restaurer les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est celle d'un grand cours d'eau, pour 300 hectares de linéaire à restaurer.
- Coût de la mesure : 12 000 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C17 : Restaurer les berges et/ou la ripisylve

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est de 300 points sur lesquels les berges doivent être restaurées.
- Coût de la mesure : 3 500 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5C18 : Réduire les apports d'azote organique et minéraux

- Hypothèse : L'hypothèse retient que le coût unitaire est à appliquer sur les SCOP et surfaces en légumes sur les sous-bassins versants concernés par la mesure. Le coût unitaire étant de 137 €. Le tout étant à multiplier par 5 années (contrat MAE).
- Coût de la mesure : 2 489 975 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 3C32 : Réaliser un programme de recharge sédimentaire

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est que le cours d'eau est de taille moyenne, et que le coût de la mesure sur ce type de cours d'eau est de 60 000 €
- Coût de la mesure : 60 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C02 : Définir des modalités de gestion du soutien d'étiage ou augmenter les débits réservés

- Hypothèse : Sur ce SSBV, la mesure 3A10, dans laquelle est incluse 3C02, n'est pas mise en place. Nous chiffrons donc cette mesure au coût d'une étude.
- Coût de la mesure : 50 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc réparti entre le secteur agricole, industriel et les ménages en tant qu'usager du service de l'eau.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
33,33%	33,33%	33,33%		

Mesure 3C29 : Renforcer l'application de la réglementation portant sur les nouveaux aménagements morphologiques, la création et la gestion de plans d'eau, les extractions de granulats

- Hypothèse : Mesure de réglementation
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C44: Restaurer le fonctionnement hydromorphologique de l'espace de liberté

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est de 33 km de linéaire à restaurer sur le cours d'eau.
- Coût de la mesure : 16 666 667 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 5E17 : Traiter les rejets des activités viticoles et de productions agroalimentaires

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retient un coût moyen de 20 000 € par opération pour 40 opérations unitaires pour chaque sous-bassin.
- Coût de la mesure : 800 000 €

Principe de financement appliqué:

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur industriel. Le coût de la mesure est alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
	100%			

Mesure 3C09 : Mettre en œuvre des modalités de gestion des ouvrages perturbant le transport solide

- Hypothèse : l'hypothèse de calcul est de 1 ouvrage de grande taille sur le sous-bassin et que le coût de la mesure sur un ouvrage de grande taille.
- Coût de la mesure : 200 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3C07 : Supprimer ou aménager les ouvrages bloquant le transit sédimentaire

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue de 4 ouvrages concernés sur le sous-bassin versant.
- Coût de la mesure : 5 777 520 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 5D01 : Réduire les surfaces désherbées et utiliser des techniques alternatives au désherbage chimique en zones agricoles

- Hypothèse : Le coût unitaire variant de 148 € pour la vigne à 190 € pour l'arboriculture. Le tout étant à multiplier par 5 années MAE. La surface en vigne est de 71 ha. La surface arboricole est de 5 585 ha, soit $(148 \text{ €} \times 71 \text{ ha} + 190\text{€} \times 5\,585 \text{ ha}) \times 5$
- Coût de la mesure : 5 358 290 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5C02 : Couvrir les sols en hiver (CIPAN)

- Hypothèse : L'hypothèse retenue est de 48 € par hectare en zone vulnérable à 86 € par hectare hors zone vulnérable, le tout étant à multiplier par 5 années (MAE).
- Coût de la mesure : 140 242 €

Principe de financement appliqué :

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure est le secteur agricole. Le coût de la mesure set alors affecté à ce secteur.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
100%				

Mesure 5F32 : Renforcer la lutte contre les pollutions diffuses ou ponctuelles

- Hypothèse : On retient 5 AAC (Aire d'Alimentation de Captage) par sous-bassin versant concerné, avec un coût unitaire de 420 000 € par AAC. Il y a 5 AAC par SSBV, soit $5 \text{ AAC} * 420\,000\text{€}/\text{AAC} = 2\,100\,000\text{€}$
- Coût de la mesure : 2 100 000 €

Principe de financement appliqué :

Les secteurs à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure sont les secteurs agricoles et industriels. Le coût de la mesure est donc réparti à 50% sur les deux secteurs.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
50%	50%			

Mesure 3C12 : Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est que 9 ouvrages sont concernés sur le sous-bassin versant (hypothèse poisson, coûts LB).
- Coût de la mesure : 2 160 000 €

Principe de financement appliqué :

L'analyse locale doit déterminer le (ou les) secteur(s) à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est donc affecté pour 25% sur les agriculteurs, industriels, usager du service de l'eau et le contribuable.

Le secteur à l'origine de la mesure et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
25%	25%	25%	25%	

Mesure 3A01 : Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes

- Hypothèse : L'hypothèse de calcul retenue est celle d'1 étude préalable à 5000 € et 2 stations à 10 000 €.

- Coût de la mesure : 25 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 6A02 : Définir de façon opérationnelle un plan de gestion pluriannuel des espèces invasives

- Hypothèse : Coût inclut dans les mesures de restauration physique
- Coût de la mesure : 0 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3A31 : Quantifier, qualifier et bancariser les points de prélèvements

- Coût de la mesure : 600 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Mesure 3C14 : Restaurer le lit mineur et les habitats aquatiques

- Coût de la mesure : 225 000 €

Principe de financement appliqué :

Il n'y a pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure. Le coût de la mesure est alors affecté au contribuable au titre des bénéfices environnementaux.

Le secteur à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure				Pas de secteur précis à l'origine de la pression et/ou devant supporter le coût de la mesure
Agriculteurs	Industriels	Usager du service de l'eau	Contribuable	Contribuable au titre des bénéfices environnementaux
				100%

Coût du PDM - Récapitulatif

Mesures	Coût du programme en € (6 ans)	Coût annuel du programme en € (1 an)
3A01	25 000 €	4 167 €
3A31	600 000 €	100 000 €
3B06	100 000 €	16 667 €
3C02	50 000 €	8 333 €
3C07	5 777 520 €	962 920 €
3C09	200 000 €	33 333 €
3C11	9 450 000 €	1 575 000 €
3C12	2 160 000 €	360 000 €
3C14	225 000 €	37 500 €
3C16	12 000 000 €	2 000 000 €
3C17	3 500 000 €	583 333 €
3C29	- €	- €
3C32	60 000 €	10 000 €
3C44	16 666 667 €	2 777 778 €
5C02	140 242 €	23 374 €
5C18	130 835 €	21 806 €
5D01	5 358 290 €	893 048 €
5E17	800 000 €	133 333 €
5F32	2 100 000 €	350 000 €
6A02	- €	- €
Total	59 343 554 €	9 890 592 €
<i>Coût du PDM par habitant</i>	<i>844 €</i>	<i>141 €</i>

Bénéfices attendus de l'atteinte du « bon état »

1 - Typologie et description du SSBV¹

Les masses d'eau du sous-bassin peuvent être considérées dans leur ensemble comme un seul cours d'eau, de type 1, c'est-à-dire un petit cours d'eau côtiers de type méditerranéen.

2 - Données locales sur les usages

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

De plus, le groupe local a identifié certains usages comme déjà implantés économiquement, et devant bénéficier de l'atteinte du bon état.

- Pêche de loisir en eau douce
- Baignade, jeux d'eau
- Canoë-Kayak, aviron
- Spéléologie, canyoning

¹ Typologie issue du BRGM et description issue des annexes de l'état des lieux